



VOS COORDONNÉES :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Tél :
Email :

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE :

Titre :
Dimension du support :
Valeur d'assurances : € (maximum 150 €)
Si aucune valeur n'est indiquée, votre broderie sera assurée pour la somme forfaitaire de 150 €.

CATEGORIE DE PARTICIPATION : (cochez la case correspondante)

- Catégorie A : CREATION /REPRODUCTION / 1 fil sur 1 fil de trame
 Catégorie B : CREATION / 2 fils
 Catégorie C : REPRODUCTION / 2 fils

FRAIS DE PARTICIPATION :

- Je joins un chèque de participation de 10 € par pièce présentée.

ENVOI DE L'OUVRAGE :

J'ai bien noté que ma broderie devrait parvenir au siège de l'Association « Alliance et Culture » au plus tard le 30 juin 2023.

RESTITUTION (cocher la case correspondant à votre choix)

- Je souhaite reprendre mon ouvrage le dimanche 9 juillet 2023 après 18h30 (Église de Saint-Aubin sur mer).
 Je reprendrai mon ouvrage à l'Association « Alliance et Culture » (191 route de Veules 76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER) entre le 10 et le 31 juillet 2023.
 Je joins un emballage-retour libellé à mon nom et mon adresse, suffisamment affranchi au tarif en vigueur afin que mon ouvrage me soit réexpédié par voie postale.
 J'autorise M/Mme à reprendre mon ouvrage.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement 2023 et en accepte les modalités.

Date :

Signature:

**Ce bulletin est à retourner dès maintenant à
ASSOCIATION « ALLIANCE ET CULTURE »**

191, Route de Veules- 76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER
Tél. 02.35.57.25.20 - E-mail : contact@allianceetculture.fr

CONCOURS DE POINT DE CROIX RÈGLEMENT 2023

Thème "*Une leçon d'amour*"



Artistique » les 7, 8 et 9 Juillet 2023 dans l'Eglise de Saint Aubin-Sur-Mer (76740).

Assurances :

« Alliance et Culture » prend à sa charge une assurance (à hauteur de 150€ maximum par broderie) à réception de l'ouvrage et jusqu'à sa réexpédition ou restitution selon les modalités définies au paragraphe « restitution des travaux ».

Jury :

Les décisions du jury, composé de brodeuses et brodeurs expérimentés et amateurs, seront sans appel. Une première sélection écartera du concours les ouvrages ne respectant pas les critères soulignés dans le présent règlement.

Le jury s'attachera à noter les points suivants : respect du thème, soin d'exécution, présentation et originalité. En cas d'égalité, les gains entre les gagnants seront partagés.

Le Jury se réunira, au plus tard, le mercredi 5 juillet 2023 en l'Eglise de St Aubin-Sur-Mer.

Prix :

Une même personne peut participer plusieurs fois.

Il ne pourra lui être attribué qu'un seul prix.

Catégorie A: 1^{er} prix: 100 €
2^{ème} prix: 60€

Catégorie B: 1^{er} prix : 60€
2^{ème} prix : 40€

Catégorie C: 1^{er} prix: 60€
2^{ème} prix : 40€

* Les prix ne seront attribués que si un minimum de 5 personnes concourent dans chaque catégorie.

Bracelet gratuit :

Chaque concurrent a droit à un bracelet gratuit qui sera envoyé par courrier dès la réception du chèque de participation au concours et à partir d'avril 2023.

Restitution des travaux :

Toutes les personnes ayant exposé pourront retirer leur ouvrage :

- à l'église de Saint-Aubin-sur-Mer à partir de 18h30 le dimanche 9 juillet 2023.
- Au siège de l'Association « Alliance et Culture » entre le 10 et le 31 juillet 2023.

Toutes les autres broderies seront envoyées par colis postal dans l'emballage-retour que vous aurez joint. Celui-ci devra être libellé à votre adresse et suffisamment affranchi.

Modification ou annulation :

Les participants au concours s'engagent à ne pas mettre en cause la responsabilité d'« Alliance et Culture » en cas de modifications ou d'annulation du présent concours.

Modalités : La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Organisation : Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :

Support et présentation :

Ce concours, organisé par « Alliance et Culture », est ouvert à tous les amateurs.

- Support libre (mais obligatoirement en toile de Lin).
- Le nom du concurrent, le titre de l'ouvrage et sa catégorie seront mentionnés sur une étiquette agrafée ou cousue au revers de l'ouvrage.
- ATTENTION: votre ouvrage ne devra pas être présenté sous verre!

Trois catégories :

Catégorie A : CREATION / REPRODUCTION / 1 fil sur 1 fil de trame

Catégorie B : CREATION / 2 fils

Catégorie C : REPRODUCTION / 2 fils

Technique :

L'œuvre doit être effectuée en broderie à la main au point compté majoritairement et sur toile de Lin exclusivement. D'autres points de broderie pourront agrémenter l'ouvrage.

Anonymat :

Aucun signe distinctif (initiales, signature, etc.) ne sera admis sur le devant des ouvrages.

Inscription :

Le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque d'un montant de 10€ (20€ si vous présentez deux ouvrages, etc), libellé à l'ordre d'Alliance et Culture doit être envoyé à :

Association « Alliance et Culture », 191 route de Veules, 76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER

Envoi ou dépôt des broderies au plus tard le 30 juin 2023 à Association « Alliance et Culture », 191 Route de Veules, 76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER.

Exposition :

« Alliance et Culture » se charge de l'installation et du décrochage des œuvres qui seront exposées durant le « Festival du Lin et de la Fibre